

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 24 (1939)
Heft: 2

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses (10 ex. par centaines de sociétaires) Fr. 1.50; abonnements collectifs en sus Fr. 1.30. Abonnements privés Fr. 2.50.

Impression et Expédition :
IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE

Rédaction et Administration (adresses, etc.) :
BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL

Extrait des délibérations

des séances communes des Conseils de direction et de surveillance de l'Union des 18 et 19 janvier 1939.

1. Les formalités d'admission étant toutes dûment remplies, la nouvelle Caisse de **Vouvry** (Valais), est admise dans l'Union. Le nombre des nouvelles Caisses fondées en 1938 atteint 18. Le Valais compte ainsi 106 Caisses Raiffeisen.

2. Après étude des motifs à l'appui, l'approbation est donnée à 17 **crédits** à des **Caisses affiliées** pour un montant global de fr. 680.000,—.

3. La Direction de la **Caisse centrale** soumet aux Conseils les comptes annuels et le bilan de 1938 et présente un rapport de gestion circonstancié.

Ensuite de l'extraordinaire afflux de capitaux des Caisses affiliées en compte à vue et à terme, le bilan accuse une augmentation de Fr. 15,08 millions, soit de 24 %. La **somme du bilan** de la Caisse centrale atteint ainsi **Fr. 79,39 millions**. Les nouveaux capitaux confiés ont été investis principalement en fonds publics, en prêts à des corporations de droit public, et en hypothèques premier rang. Fr. 44,4 millions, soit environ 56 % du bilan sont constitués par des valeurs à court terme ou des actifs facilement réalisables; c'est dire que la liquidité est toujours très forte. Le **mouvement d'affaires** a été de **Fr. 404 millions** contre Fr. 375 millions l'année précédente. Le rendement de l'exercice a été très défavorablement influencé par le fait que les avoirs importants que l'Union doit constamment entretenir dans les banques pour les besoins de la liquidité ne rapportent plus aucun intérêt. Le **bénéfice net** est de **Fr. 228.412,74**. Il est prévu de l'utiliser de la manière suivante :

Fr. 135.000,— paiement aux parts sociales de l'intérêt habituel de 5 %,

Fr. 80.000,— versement au fonds de réserve,

Fr. 13.412,74 report à compte nouveau.

Les frais généraux (y compris les impôts divers et une subvention de Fr. 87.642,34 pour la réduction du coût de la revision des Caisses affiliées) se montent à Fr. 258.841,85. La proportion par rapport au bilan n'est donc que de 0,32 %.

4. L'état actuel du **marché de l'argent** fait l'objet d'un échange de vues et il est constaté à cette occasion que malgré une petite reprise des cours en bourse, l'extraordinaire liquidité monétaire se maintient toujours en ce début d'année.

Etant donné les difficultés toujours plus grandes qui existent pour la Caisse centrale de placer de manière rémunératrice les capitaux considérables qui continuent à affluer en compte courant, les Conseils envisagent une réduction de $\frac{1}{4}$ % du taux du compte à vue. Jusqu'à nouvel avis, il sera par contre bonifié encore 3 % net aux nouveaux dépôts à 5 ans de terme.

5. **Rapports de revision**. Les Conseils prennent connaissance du rapport de la revision partielle effectuée en novembre 1938 par une délégation du Comité de direction. Des revisions intermédiaires ont été faites également par le Conseil de surveillance en juillet et en novembre dernier. Les contrôles effectués n'ont donné lieu à aucune remarque spéciale et les Conseils donnent leur complète approbation et rendent hommage à l'administration prudente et prévoyante de nos institutions centrales.

6. La Direction de l'**Office de revision** présente un rapport étendu sur les revisions et la situation générale des Caisses affiliées.

Il résulte de cet exposé que le mouvement raiffeiseniste poursuit son dé-

veloppement en largeur comme en profondeur. Les dépôts confiés augmentent toujours et le degré de liquidité des bilans est actuellement très fort. L'activité propagandiste pour la fondation de nouvelles Caisses a été souvent entravée par les mesures prises ensuite de la fièvre aphteuse.

Au cours de l'année, toutes les 658 Caisses ont été revisées à l'improviste, conformément aux dispositions des statuts et de la loi fédérale sur les banques.

Tous les autres services de l'Union — Contentieux, Service de presse, Bureau des fournitures, etc. — ont déployé également une activité qui va continuellement en augmentant.

7. Le **Congrès de l'Union** aura lieu cette année à Zurich pendant l'Exposition nationale, les 14 et 15 mai 1939. Les premières dispositions ont déjà été prises en vue d'assurer la réussite de cette importante manifestation annuelle du raiffeisenisme suisse.

L'instituteur et la Caisse Raiffeisen

Guidé par les principes chrétiens de l'amour du prochain l'homme trouve une intime satisfaction à mettre ses capacités et ses dons au service de ses semblables et à concourir ainsi à l'amélioration des conditions d'existence matérielle et morale du peuple et de l'état. Servir ainsi l'humanité devient même une obligation morale pour celui qui, par son génie, son instruction, sa situation professionnelle occupe une position spéciale dans la société. Ainsi l'instituteur, par le choix même de cette noble vocation, éprouvera-t-il tout particulièrement le besoin, en dehors de la sphère de la salle d'école, de se mettre en contact direct avec le peuple et d'être pour ce dernier aussi un éducateur et un collaborateur en toutes choses.

Dans les villages agricoles en parti-

culier l'instituteur ne peut se borner uniquement à remplir le programme scolaire prescrit, car on attend encore de lui qu'il stimule toute la vie intellectuelle et matérielle locale en s'intéressant à tous les problèmes de l'éducation, de l'économie et du bien public de la localité.

Qu'est-ce que la population d'un village rural attend ainsi de son instituteur ? Beaucoup de choses ! Elle lui demande logiquement tout d'abord d'être un bon pédagogue de la jeunesse, de stimuler l'intelligence de l'enfant, d'enrichir son cœur aussi et d'y implanter le désir de l'effort, d'une vie idéale. Mais elle attend encore de lui qu'il participe à la vie intellectuelle, sociale, économique même de l'endroit. On considère ainsi comme tout naturel qu'il assume la direction des sociétés de chant et d'éducation populaire, qu'il préside souvent aux œuvres philanthropiques et aux importantes manifestations locales et aussi dans une certaine mesure qu'il contribue à la bonne marche et au développement des associations économiques de l'endroit. Ces sociétés de tous genres jouent un rôle important et sont souvent un élément prépondérant de progrès à la campagne. Or, pour qu'elles puissent remplir complètement leur but, la collaboration de l'instituteur est souvent indispensable. L'influence de ce dernier est en effet considérable à la campagne et il n'est certainement pas exagéré de dire que de lui dépend souvent dans une large mesure le développement intellectuel et social et la prospérité économique d'un village. Aussi, bien qu'elle exige souvent de lui un travail et un dévouement considérables, nous ne croyons cependant pas que l'instituteur conscient de la haute mission qui lui incombe puisse se désintéresser de cette tâche accessoire qui est pour lui la meilleure des occasions d'exercer son influence éducatrice non seulement à l'école, sur la jeunesse, mais encore sur le peuple lui-même. Certes, la population agricole a souvent la tendance de trop demander dans ce domaine. Mais l'instituteur saura certainement toujours juger ce qu'il lui est possible de faire ainsi pour animer et féconder la vie locale sans que cela nuise d'aucune façon à l'exercice de ses fonctions ou exige de sa part une somme trop considérable de temps et de travail.

Parmi les associations économiques et professionnelles du village où la participation de l'instituteur est tout particulièrement désirable, sinon nécessaire, il convient certainement de men-

tionner en premier lieu la **CAISSE RAIFFEISEN**, cette société coopérative locale qui a pour but de favoriser l'épargne, de faciliter le petit crédit et de concourir de cette façon à l'amélioration des conditions d'existence matérielle et morale de la population agricole et de la classe moyenne. L'instituteur est tout spécialement bien placé et qualifié pour collaborer à cette œuvre d'entraide économique et sociale villageoise où son talent d'éducateur populaire trouvera une magnifique occasion de s'employer.

Quelles fonctions l'instituteur assumera-t-il de préférence dans cette institution ? Il pourra remplir les charges de secrétaire dans les Conseils de direction ou de surveillance, peut-être celle de président et même la plus importante de toutes, celle de caissier. Les fédérations de Caisses Raiffeisen, en Suisse comme à l'étranger, se plaisent à reconnaître l'activité bienfaisante que les instituteurs accomplissent dans leurs milieux dans l'exercice de l'une ou de l'autre des charges précitées.

Pourquoi la collaboration de l'instituteur est-elle désirable dans ces coopératives villageoises d'épargne et de crédit ?

Tout d'abord c'est parce qu'en général l'instituteur dispose de connaissances étendues des hommes et des choses qui rendent sa collaboration tout particulièrement précieuse et féconde. En effet, bien que la comptabilité et les affaires courantes d'une petite caisse d'épargne et de crédit locale ne soient pas très compliquées, l'instituteur est cependant la personne au village qui pourra se les assimiler le plus facilement et le plus complètement. L'instruction supérieure et l'autorité dont il dispose lui permettront également de remplir particulièrement bien les différents travaux administratifs, d'enseigner la pratique de l'économie et de l'épargne et d'inculquer partout le goût de l'ordre et le sens de la discipline. Comme la maison d'école se trouve généralement au cœur du village, l'instituteur sera à portée de tous et comme les affaires de la caisse se déroulent d'ordinaire le soir, il pourra assez facilement et sans grand dérangement y consacrer un peu de ses loisirs.

Mais nous voyons surtout dans la collaboration de l'instituteur à la Caisse Raiffeisen un excellent moyen pour lui d'entrer en contact étroit avec la population et d'apprendre à connaître les véritables besoins du peuple. Sup-

posons par exemple que l'instituteur ait assumé l'importante charge de caissier. Cette fonction le met en relation avec l'enfant qui lui apporte son cofret d'épargne, avec l'ouvrier, le domestique de campagne qui vient placer une partie de son salaire, avec le fortuné du village aussi qui confie son argent à la Caisse parce qu'il sait qu'il y sera en sécurité et qu'il travaillera au profit du village. Il recevra aussi le commerçant qui brasse beaucoup d'affaires et d'argent. Vers lui aussi viendra le paysan pour exposer ses besoins de crédit et pour payer l'intérêt et l'amortissement de ses dettes. L'instituteur-caissier a ainsi une admirable occasion de connaître la population locale. Il est tout naturellement amené à partager les joies et les peines du peuple. Il pourra donner ici des conseils, là des encouragements, en un mot remplir son rôle d'éducateur populaire. Il deviendra petit à petit l'homme de confiance du village, se fera apprécier et aimer de la population et il exercera une action sociale des plus fécondes.

Enfin l'instituteur collaborera à la Caisse Raiffeisen parce que celle-ci lui permettra aussi d'étendre ses connaissances théoriques et surtout pratiques et lui fournira d'utiles matières pour son enseignement. La Caisse Raiffeisen sera pour lui par exemple l'occasion d'appliquer dans la vie pratique et d'expérimenter lui-même les éléments de comptabilité qu'il a reçus pendant ses études. L'examen de tous les problèmes économiques et financiers qui se posent dans un village, l'administration de l'épargne, des prêts et crédits populaires, la liquidation des affaires courantes compléteront ses connaissances et l'initieront aux questions courantes du droit sur le cautionnement, du gage mobilier et immobilier, du droit successoral, de la loi sur la poursuite et la faillite, etc. L'instituteur-caissier fera ainsi des expériences pratiques qui lui fourniront de précieux éléments d'enseignement qu'il pourra mettre utilement en valeur, spécialement dans les classes supérieures ou lors de l'instruction post-scolaire. A l'école et dans la Caisse Raiffeisen il pourra ainsi inculquer non seulement chez les enfants mais encore chez les adultes, le sens de l'épargne, le goût du travail, l'esprit d'ordre et de discipline, vertus qu'il incombe tout spécialement de remettre en honneur à l'heure actuelle.

Plus de la moitié des 660 Caisses Raiffeisen qui existent actuellement en Suisse comptent l'instituteur au nombre de leurs plus intimes collaborateurs.

Dans près de 100 Caisses il fonctionne même comme caissier. Et on constate que tous éprouvent une grande satisfaction à travailler ainsi à la réalisation dans nos campagnes du programme du grand philanthrope F. G. Raiffeisen. Signalons également en passant que les fonctions de caissier procurent à l'instituteur, avec le temps et le développement de l'institution, un appréciable petit revenu accessoire.

Pour toutes ces différentes raisons, nous pensons qu'il est indiqué que l'instituteur rural s'intéresse directement à la vie des sociétés coopératives locales et qu'il collabore tout particulièrement à l'administration de la Caisse Raiffeisen. Et là où une semblable Caisse n'existe pas encore nous considérons qu'il devrait être le premier à prendre l'initiative de doter le village d'une semblable institution d'épargne et de crédit à caractère d'utilité publique. La collaboration à cette œuvre sociale basée sur l'entraide et la solidarité ne pourra lui être que profitable à tous égards. Car, si le maître veut véritablement éduquer pour la vie, il doit se mettre en contact continu avec la vie, connaître les joies, les peines et les aspirations du peuple, et fidèle au noble idéal du pédagogue et de l'éducateur il doit se donner aussi en dehors de l'école.

Comment lire un bilan?

I

Qu'est-ce qu'un bilan ?

On appelle bilan la balance des comptes de l'actif et du passif d'un individu ou d'une société. Le bilan doit donner la situation financière réelle à un moment donné d'un individu ou d'une société. C'est comme la photographie avec plus ou moins de détails de l'avoir et des dettes d'un commerçant, d'un agriculteur, d'une industrie.

Matériellement, le bilan est le tableau en deux colonnes, par actif et par passif, de ce que le commerçant possède et de ce qu'il doit. Les articles qui le composent ne sont pas autre chose que les comptes du grand livre, symétriquement dressés, et se faisant « balance » (d'où le mot « bilan » lui-même).

La définition du bilan en dit assez l'importance. Il n'est pas nécessaire d'être en faillite ou en partage pour avoir intérêt à l'établir. La loi fait une obligation au commissaire à la faillite, après avoir dressé l'inventaire, d'établir le bilan. Mais en dehors de tout incident, l'arrêt à un jour donné des

comptes de tout individu est nécessaire. Et c'est pour n'avoir pas su ou voulu compter ou dresser son bilan que nombre d'agriculteurs ont fait de mauvaises opérations et se sont ruinés. Lors de l'assemblée générale des Caisses Raiffeisen à Fribourg, plus d'un assistant contestait l'affirmation précise et hardie de M. le Conseiller d'Etat Dr Piller disant que les paysans ne savent pas compter ! Nos dévoués réviseurs qui savent prendre leurs responsabilités ne pourraient que difficilement donner un démenti absolu à la parole du Conseiller d'Etat fribourgeois. C'est donc rendre un véritable service à nos campagnards que de leur apprendre à lire ou à dresser un bilan.

L'intérêt de toute exploitation agricole ou commerciale est évident : il n'est pas de situation pécuniaire assez simple qui, après un certain nombre d'opérations financières, ne se complique. La société ou l'individu trouvera dans les résultats du bilan un exposé de sa situation présente, de ses disponibilités, de ses stocks, de ses engagements : éléments dont la réunion déterminera les limites de son crédit.

Puisque le bilan fait apparaître les conditions de crédit, il intéresse les tiers : parmi eux, en premier lieu, les banques et les caisses d'épargne qui sont les marchandes de crédit, et qui ne s'engageront qu'après une étude approfondie des conditions économiques du débiteur, mises au jour dans les bilans ; puis les acheteurs de ce commerçant qui trouveront dans ces comptes les éléments suffisants pour étudier les disponibilités futures de leur vendeur (stocks de marchandises, outillage, etc.) Il est de toute évidence que l'acheteur ne saurait compter sur la livraison d'un vendeur qui s'est engagé en dehors et bien au de-là de sa capacité de production, dont le bilan reflètera et révélera en gros les possibilités. Les vendeurs y puiseront encore les facultés de paiement de leur acheteur. Un individu dont le bilan reflètera des engagements à long terme et aucun argent disponible, sera pour le vendeur une contrepartie médiocre et à laquelle il faudra demander des sûretés appropriées. Le bilan ne doit pas non plus laisser indifférent les ouvriers ou employés d'une entreprise. L'existence de gros stocks de marchandises, les commandes nombreuses, sont un élément de stabilité des salaires et de durée du contrat de travail. Les futurs retraités trouveront encore au bilan l'existence des réserves mathématiques nécessaires à leur assurer leurs pensions.

Enfin il y a, à la lecture attentive du bilan, un intérêt social certain. Tout d'abord, mieux étudiés, les bilans permettraient parfois de détruire de faciles critiques adressées à la société actuelle. Dans certains cas, le rapprochement des éléments de l'actif et du passif, et surtout la comparaison avec les bilans précédents de la même entreprise ou des bilans d'exploitation analogues, fera ressortir qu'en dépit de sérieux efforts de tous et d'une gestion prudente, les revenus du capital sont parfois infimes parce que des causes extérieures, imprévisibles ont joué. En somme, nous croyons pouvoir affirmer qu'il est bien petit le nombre de ceux qui, dans leur vie, n'ont pas d'intérêt ou besoin de savoir lire un bilan, ou même d'en dresser un.

V. R.

Napoléon I, à Austerlitz

Quand on parle d'Austerlitz, immanquablement on pense à Napoléon I., qui avec 68.000 Français y battit et mit en déroute 92.000 Austro-Russes le 2 décembre 1805. Napoléon dut cette éclatante victoire non seulement à la bravoure de ses généraux et soldats, mais surtout à son génie et à ses habiles manœuvres. On a appelé cette bataille « la bataille des trois empereurs » car les empereurs de Russie, de l'Autriche et Napoléon I., y prenaient part. Le dernier resta vainqueur sur le champ de bataille pendant que les deux premiers prenaient la fuite.

Austerlitz fut l'apogée de Napoléon. Ce fut son plus beau fait d'armes, il se surpassa. A Austerlitz il arriva au point culminant de ses prouesses guerrières, mais après le déclin commença à se faire sentir. Il fut encore maintes fois vainqueur, mais toutes ces victoires exigèrent beaucoup plus de victimes et des flots de sang.

Napoléon tenta d'éviter le massacre d'Austerlitz en demandant une entrevue à l'empereur de Russie en vue de faire la paix avant de se hasarder à livrer encore une bataille définitive, dont l'issue fatale l'aurait mis en mauvaise posture. Il savait que l'archiduc Charles d'Autriche se trouvait derrière la ligne du Raab avec une armée et que la Prusse mobilisait une armée de 60.000 hommes, destinée probablement à secourir les Russes pour anéantir les Français si ces derniers étaient vaincus. Par conséquent si Napoléon ne restait pas vainqueur à Austerlitz, l'armée française était complètement anéantie et la destinée de Napoléon prenait probablement un autre cours.

Celui-ci connaissait sa situation précaire et chercha naturellement une issue qui lui permettrait de sortir de cet embarras sans risquer sa couronne et l'effondrement de toute son œuvre. C'est pour cette raison qu'il demanda une entrevue à l'empereur de Russie qui lui fut accordée.

On lui donna rendez-vous entre les deux armées belligérantes. Il s'y rendit personnellement avec une petite suite en pensant y rencontrer l'empereur de Russie en personne. Grande fut sa surprise quand il remarqua que celui-ci n'avait pas daigné se déranger et s'était fait remplacer par l'un de ses généraux.

Les délibérations furent de courte durée. Les Russes, oubliant que durant toute cette campagne Napoléon avait toujours été vainqueur, posaient de telles conditions que Napoléon ne pouvait accepter, sans avouer qu'il était au bout de ses ressources. On se sépara et chacun rentra chez soi pour préparer l'immense tuerie qui aurait lieu le lendemain.

En arrivant aux avant-postes français Napoléon vit un vieux grenadier, assis sur un sac qui fumait sa pipe. En lui tapant sur l'épaule il lui adressa la parole en lui disant : Mon brave, « ils ont décidé de l'autre côté de nous avaler tout rond ! » — Le vieux « grognard », ainsi que Napoléon appelait ses soldats, lui répondit : « Majesté, on se mettra de travers ! » — Peu de mots, beaucoup d'esprit. L'issue de la bataille d'Austerlitz nous apprend que les vieux « grognards » avaient tenu parole.

* * *

Que nous apprennent à nous, soldats de l'armée Raiffeisen suisse, la réponse et la conduite du grenadier, qui s'est mis de travers pour ne pas se laisser avaler tout rond ? Elles nous apprennent que nous ne devons pas nous mettre de travers pour entraver l'œuvre sociale du Père Raiffeisen. Elles nous enseignent que tous, sans exception, du simple membre au chef de l'Etat major, nous devons chacun dans la mesure de ses capacités, chercher à propager, à soutenir moralement et efficacement cette institution Raiffeisen qui est basée sur la solidarité et l'entraide mutuelle, deux attributs qui immanquablement engendrent la confiance, en s'inspirant de la conviction que si la confiance reprenait racine ici-bas l'atmosphère politique redeviendrait respirable et la situation économique mondiale cesserait d'être un cauchemar.

M. P.

S'affirmer

Sous ce titre expressif, M. H. Blanc, secrétaire agricole, a publié il y a quelque temps déjà, dans la « Terre vaudoise », l'organe officiel de la Chambre vaudoise d'agriculture, de très judicieuses réflexions sur un problème fort actuel et souvent discuté.

M. Blanc se réfère spécialement aux conditions dans le canton de Vaud. Nous croyons cependant que la valeur de cet article ne serait pas diminuée, mais au contraire même accentuée, si l'on généralisait et remplaçait partout le mot « vaudois » par « Suisse romand ».

C'est pourquoi nous publions ci-après cet article qui mérite certainement d'être lu et médité aussi dans les milieux raiffeisnistes de toute la Suisse romande.

La Rédaction.

Un municipal citadin disait l'autre jour que le 1er août devrait être décrété férié pour que les Vaudois puissent mieux manifester leur patriotisme ; les Vaudois, ajoutait-il, ne s'affirment pas assez. Cet argument-là ne nous a pas convaincu, car dans le domaine du patriotisme et de la religion, le silence et la réflexion nous paraissent préférables, mieux appropriés que les manifestations très extérieures, l'éclat et les spectacles qui nous donnent l'impression, en l'occurrence, d'entendre le son de clochettes en fer blanc. Par contre, nous reconnaissons franchement qu'en matière économique, les Vaudois ne s'affirment pas assez.

Les conséquences de cette particularité se font toujours plus sentir par un accroissement sans cesse d'autres Confédérés qui viennent s'installer dans le canton de Vaud, aussi bien en ville qu'à la campagne. Si nous ne voulons pas que dans le canton, les Vaudois soient en minorité d'ici une cinquantaine d'années, il faut non pas blâmer, critiquer nos Confédérés qui élisent domicile dans notre canton, mais examiner si les Vaudois ne pourraient pas se maintenir sur leurs positions plutôt que de les céder à d'autres. Là, les Vaudois ont une belle occasion de s'affirmer davantage et s'ils le veulent, ils le peuvent.

Une des grandes forces pour s'affirmer est l'esprit de décision. Combien de fois entend-on exprimer d'excellentes idées, réalisables ; on reconnaît qu'il faudrait faire telle ou telle chose pour remédier à une lacune ; quant à l'exécution, elle se fait attendre longtemps ; elle n'est parfois jamais faite, ou trop tard, que sous l'empire de la nécessité ou des événements. Pour mieux nous faire comprendre, nous citons deux exemples entre beaucoup.

Un syndicat agricole n'est pas en bonne situation financière, le contrôleur

des comptes le signale au comité et lui fait des propositions de redressement. Le comité attend 7 ans avant d'intervenir, lorsqu'il est trop tard et que les créanciers font valoir leurs droits par la voie de la liquidation juridique. Si les organes de la société avaient fait un petit effort lorsque le contrôleur en avait prouvé la nécessité, bien des difficultés auraient été épargnées et le syndicat très utile aurait été maintenu.

Deuxième exemple : Un peuplier près d'une maison de ferme menace ruine. Depuis plusieurs années le propriétaire a l'intention de l'abattre. Il attend de le faire. Pourquoi ? Aucune raison. Un gros coup de vent abat le gros arbre sur le toit du rural. Pas d'accident de personne, mais environ trois mille francs pour les réparations.

Un autre facteur important pour s'affirmer est de prévoir. Toute activité tend à un but. Pour le réaliser, il faut un programme et l'exécuter. Laisser les choses aller au petit bonheur, sans plan, sans orientation, simplement en disant « on verra voir » ne facilite pas les affaires. Il est vrai qu'en cours de route, des imprévus ne permettent parfois pas de réaliser complètement le programme dressé. Cela arrive même plus souvent qu'on le voudrait. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas faire de programme et courir à l'aventure.

Premier exemple : le vignoble d'une commune situé sur un plan très incliné est menacé par l'érosion des eaux. Un plan d'ensemble de travaux d'écoulement des eaux de surface s'impose. L'exécution se fera petit à petit en prenant tout d'abord les canalisations principales et les plus urgentes.

Deuxième exemple : les organes exécutifs d'une société agricole doivent prendre un soin particulier pour dresser l'ordre du jour de la séance et étudier au préalable chaque objet en ayant toujours comme objectif : le but que poursuit la société.

Un élément de valeur pour s'affirmer est l'émulation. Les agriculteurs doivent se communiquer leur expériences, discuter des choses professionnelles et surtout observer. Les organisations professionnelles où les paysans ont l'occasion de discuter, d'échanger leurs idées contribuent beaucoup à stimuler les sociétaires. Nous considérons comme un vrai poison lorsque dans un village celui qui cherche à se tirer d'affaire par son intelligence, son travail et sa volonté et qui réussit, est l'objet de critiques et de jalousie. Quand un paysan ou un artisan rend son entreprise prospère, il faut observer attentivement quelles en sont les raisons, quel système, quelle méthode de travail il utilise

et ne pas craindre de les adopter ou de les adapter.

Manifester en temps opportun son opinion, voilà encore une nécessité pour s'affirmer. Quand quelqu'un dans une assemblée défend une idée intéressante au premier plan les auditeurs, il n'y a parfois personne pour le soutenir ni pour s'y opposer. Cela décourage ceux qui sont animés de bonnes intentions et qui seraient disposés à travailler pour la défense de telle ou telle cause utile à la communauté. Les Vaudois ont beaucoup de bon sens. Nous avons aussi dans les campagnes des femmes d'élite, qui, chaque jour, en silence, s'affirment par leurs hautes qualités. Nous possédons un grand nombre d'agriculteurs émérites. Mais cela ne suffit pas pour maintenir nos positions. Des faits journaliers le prouvent. Affirmons-nous donc davantage et cherchons également à entraîner ceux qui préfèrent la vie paisible et la douce philosophie à la lutte et à l'action.

Chronique judiciaire

Un allègement du sort des cautions

En cas de changement de débiteur l'obligation de la caution ne subsiste que si cette dernière a donné son consentement.

La caution garantit au créancier la dette d'un débiteur déterminé. Elle s'engage pour un débiteur déterminé. C'est pourquoi son obligation ne subsiste, en cas de changement de débiteur, que si elle le veut bien, en d'autres termes, si elle se déclare d'accord avec ce changement, avec la reprise de dettes qui l'accompagne (article 178, al. 2 du Code des obligations).

La loi fait donc dépendre l'obligation de la caution, en cas de reprise de dettes, d'un consentement, d'une adhésion. Certains créanciers, de gros créanciers, les banques en particulier, se font donner d'avance, à la conclusion du contrat de cautionnement, ce consentement et cette adhésion par la caution, pour toutes les reprises de dette futures. Leur situation s'en trouve grandement facilitée. Les droits de la caution, par contre, sont très mal sauvegardés par cette pratique; on peut même dire qu'ils ne le sont pas du tout, car la caution qui s'oblige de cette façon s'engage en somme à l'aveugle pour les débiteurs futurs qu'elle ne connaît pas. Elle est à la merci du créancier qui se réserve le choix exclusif des débiteurs futurs.

La clause par laquelle la caution

consent d'avance à toutes reprises de dette futures est-elle valable? Le Tribunal fédéral vient de discuter cette question, sans la résoudre définitivement d'ailleurs. Il a toutefois manifesté de très sérieux doutes sur la validité de cette clause. S'il avait eu à trancher le problème, il se serait décidé pour la nullité.

Si la loi demande que la caution adhère à la reprise de dette, qu'elle reconnaisse le nouveau débiteur (sans quoi elle reprend sa liberté), c'est parce qu'elle ne veut pas que la caution s'engage sans connaître le débiteur dont elle garantit la dette. Un consentement donné d'avance, de façon générale, est dépourvu de sens. Il ne protège nullement la caution, comme le veut la loi.

Les créanciers trop habiles, inventeurs de la clause générale, tournent la loi plutôt qu'ils ne l'interprètent. La première section civile vient de les rappeler à l'ordre, d'une manière indirecte, il est vrai, mais en tout cas suffisamment claire. Ils éviteront à l'avenir d'adjoindre à leurs contrats ces clauses léonines. S'ils sont déjà au bénéfice de clauses générales, ils n'oublieront pas qu'elles sont nulles et qu'elles ne leur confèrent partant aucun droit. Ils auront donc à s'assurer, à chaque reprise de dette, de l'assentiment de la caution. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire que celle-ci déclare en termes exprès son adhésion au changement de débiteur survenu: un consentement tacite suffit aussi. La jurisprudence a de tout temps reconnu cette facilité au créancier: elle ne le dispense naturellement pas de faire part à la caution du changement de débiteur, car la caution ne saurait donner son adhésion, même tacite, qu'à une reprise de dette dont elle a connaissance.

Le marché de l'argent et les organisations Raiffeisen

Quels taux d'intérêts les Caisses adopteront-elles pour 1939?

Le marché suisse de l'argent a accusé toute l'année une très grande liquidité que les événements de septembre n'ont entamé que tout passagèrement. Les dépôts en compte à vue sans intérêt à la Banque nationale suisse ont varié entre 2036 millions de frs le 15 février et 1465 millions le 30 septembre. La pléthore de disponibilités sur le marché monétaire se répercuta également sur le marché des capitaux et la

rente des principaux fonds publics baissa aux environs de 3 %. Les capitaux liquides cherchèrent à se placer dans les bonnes banques. Devant l'impossibilité dans laquelle elles se trouvaient d'utiliser rationnellement ces capitaux les grandes banques prirent des mesures radicales pour refouler cet afflux d'argent, soit: baisse massive des taux, restriction de l'émission de nouvelles obligations de caisse, limitation du nombre et de la somme des nouveaux dépôts d'épargne, etc. Le taux moyen payé par les banques cantonales pour leurs nouvelles obligations de caisse fléchit ainsi successivement de 3 % en janvier à 2,77 %. En caisse d'épargne, le taux moyen bonifié qui était encore de 2,87 % au début de l'année n'était plus que de 2,58 % à fin décembre. En compte courant, les intérêts ont été pour ainsi dire complètement supprimés. La pléthore de capitaux en quête d'emploi provoqua une véritable chasse aux bonnes occasions de placement. Sous la pression de la concurrence que se livraient les banques, les sociétés d'assurance, caisses de pension, etc., le taux des créances hypothécaires baissa à 3 ¼ % niveau bas qui depuis 140 ans n'avait été atteint qu'une seule fois vers la fin du siècle dernier.

La forte baisse du loyer de l'argent qui est intervenue l'an dernier n'a pas été saluée partout avec allégresse. Si elle a profité aux débiteurs particuliers et aux corporations de droit public (Confédération, cantons, communes), elle a eu par contre des répercussions pénibles pour les petits rentiers, les sociétés d'assurance, caisses de pension et fondations diverses de prévoyance sociale. Il a fallu ainsi déjà en maints endroits combler par des impôts nouveaux la diminution de la rente de nombreux fonds d'assistance, bourses des pauvres, etc. Les sociétés d'assurances annoncent qu'elles se voient dans l'obligation, à partir du 1er janvier, d'augmenter les primes tout en réduisant la participation au bénéfice dont bénéficient les assurés. Dernièrement, la Société féminine d'utilité publique a lancé une initiative visant à grouper, comme cela s'est déjà fait par exemple en Hollande et en Allemagne, les modestes gens qui, étant parvenus au cours d'une existence de privation, d'économie et d'épargne à se constituer quelques réserves pour leurs vieux jours voient aujourd'hui compromis les fruits de leurs efforts et de leurs peines. Cela montre que si l'on veut maintenir l'esprit d'épargne dans le pays il est à désirer

qu'une baisse encore plus accentuée des taux ne se produise pas.

Quels taux vont appliquer les banques à leurs déposants en 1939 ? Pour leurs obligations de caisse les établissements officiels, banques cantonales, etc., semblent vouloir s'en tenir encore à 2 %, 3 % mais cela à termes relativement longs et seulement encore pour des montants restreints. En caisse d'épargne, on semble vouloir adopter un taux de base de 2 ½ %. Des publications officielles ont déjà été faites à ce sujet dans les cantons de Genève et du Valais :

La Caisse d'épargne du canton de Genève a fixé à 2 et 2 ½ % pour 1939 le taux à bonifier aux déposants.

La Banque cantonale du Valais a fixé comme suit l'intérêt de ses carnets d'épargne à partir du 1er janvier :

2 ½ % jusqu'à Fr. 5000.—

2 ¼ % sur l'excédent de Fr. 5000.— jusqu'à Fr. 10.000.—

l'excédent de Fr. 10.000.— n'est pas productif d'intérêt.

(Cela montre entre autres que l'application de taux créanciers normaux est possible aussi en Valais ! Réd.).

Des décisions ne semblent pas encore avoir été prises par les établissements officiels des autres cantons romands. On peut admettre de ce fait que la Caisse d'épargne cantonale vaudoise continuera à payer 2 ½ % (il a été cependant question d'une réduction à 2 %). Fribourg connaît actuellement 2 ½ % pour les déposants qui habitent le canton, 2 % pour les déposants qui habitent la Suisse et 1 ½ % pour les étrangers. A Neuchâtel et à Berne les taux sont naturellement aussi à l'avenant.

Pour les comptes courants créanciers les taux sont quasi arrivés à zéro.

* * *

Il nous reste maintenant à définir la position financière actuelle des **Caisses Raiffeisen** afin de déterminer ce que devra être leur politique de taux pour 1939. Il convient de relever tout d'abord que le reflux des capitaux et la baisse des taux d'intérêts créanciers réalisés par les banques prédominantes comme aussi la confiance croissante dont jouit notre mouvement provoquent actuellement une augmentation considérable des dépôts dans les Caisses Raiffeisen. Il est certain que les capitaux flottants se déversent actuellement de préférence dans nos Caisses rurales non seulement parce que ces dernières les acceptent toujours sans restriction (du moins en ce qui concerne l'épargne locale) mais encore parce qu'elles leur appliquent en général des conditions de taux, termes, etc., beaucoup plus favorables que celles qui sont en vigueur dans la plupart des banques. Il est des cas où les taux qu'appliquent encore

certaines Caisses sont même directement exagérés.

Les Caisses Raiffeisen doivent donc absolument, en ce début d'année, bien adapter leurs taux créanciers aux conditions actuelles du marché de l'argent.

Cette adaptation est obligatoire pour pouvoir faire intervenir au moment utile l'allègement éventuel des taux débiteurs tout en réalisant encore le bénéfice nécessaire pour la couverture des frais généraux et une alimentation rationnelle des réserves.

Pour les nouveaux placements contre obligations les Caisses ne bonifieront plus que 3 % et cela à 4-5 ans de terme. En **caisse d'épargne** le taux sera réduit partout à 2 ¼ % et il ne sera encore concédé qu'aux dépôts jusqu'à Fr. 5000.—, les carnets dont le montant excède cette somme ne recevant alors plus que 2 ½ %. En compte courant un taux de 1 ½ % sera considéré comme normal. Les Caisses feront bien aussi de repousser les capitaux importants dont elles n'ont pas emploi direct qui pourraient leur être offerts par des personnes du dehors. Pour bien remplir sa mission économique et sociale, la Caisse doit être réservée aujourd'hui avant tout aux sociétaires et aux épargnants de la localité.

En ce qui concerne les **taux débiteurs** la baisse ne devra se faire qu'avec prudence. On tiendra particulièrement compte ici que la plupart des Caisses ont encore dans leur bilan des lots importants d'obligations auxquelles elles devront payer pendant longtemps encore des taux élevés (4, 3 %, 3 ½ %) et que le rendement des disponibilités sera dorénavant plus faible que par le passé. Une bonne adaptation des taux créanciers permettra toutefois déjà normalement l'application d'un taux de 3 ¼ % aux prêts hypothécaires premier rang, 4 — 4 ¼ % pour les prêts second rang avec garantie complémentaire et 4 ¼ à 4 ½ % pour les prêts sur cautions. Pour les avances en compte courant, on peut envisager ces mêmes taux plus la commission usuelle de ¼ %.

Dans leur dernière séance — voir le communiqué en première page — les organes directeurs de l'Union envisagent une réduction de ¼ % à partir du 1er janvier du taux bonifié aux Caisses affiliées en compte courant à vue. Par contre les taux pour les placements à terme seront maintenus pour l'instant de 2 ¼ à 3 % selon la durée. Des exceptions seront faites comme par le passé pour les petites et jeunes Caisses. Cette légère baisse de taux sur le comp-

te courant est compréhensible. Tenant à augmenter leur réserve de liquidité ou n'ayant pas emploi immédiat des capitaux qu'elles reçoivent, les Caisses locales déposent alors ces fonds à la Caisse centrale et cela de préférence en compte à vue. C'est ainsi que les avoirs des Caisses à l'Union ont augmenté de plus de 10 millions de francs en 1938 ! Alors que depuis longtemps les banques ne concèdent plus aucun intérêt quelconque aux dépôts à vue, l'Union continue à servir à ses Caisses affiliées un taux relativement élevé. Elle leur rend ainsi d'importants services qui doivent être appréciés à leur juste valeur. La situation actuelle du marché de l'argent réclame des sacrifices considérables de la Caisse centrale. En 1938 par exemple elle a eu presque continuellement 6 à 8 millions de francs sans aucun intérêt pendant que plusieurs autres millions investis à court ou à moyen terme ne lui rapportaient également que ½ à 1 ¼ %. Une bonne politique financière exige naturellement que les dépôts qui sont confiés en compte à vue à l'Union soient maintenus constamment disponibles ou placés à court terme, cela même si la Caisse centrale doit renoncer à tout intérêt ou se contenter seulement d'un rendement minime. A l'époque de troubles politiques continuels et d'insécurité générale dans laquelle nous vivons actuellement notre Caisse centrale ne saurait agir autrement si elle veut rester comme par le passé pour le mouvement tout entier une véritable forteresse et une réserve suprême de liquidité.

Choses et autres

Un jubilé

Le « Paysan fribourgeois », l'organe hebdomadaire de l'Union des paysans fribourgeois vient d'entrer dans sa vingtième année. Il avait succédé en 1920 à la « Chronique d'industrie laitière et d'économie agricole » fondée en 1888. Le journal agricole fribourgeois a donc en réalité déjà cinquante ans d'existence.

Cinquante ans de journalisme agricole représente une belle activité en faveur de l'agriculture et de ses organisations diverses.

Le « paysan fribourgeois » a toujours été favorable à la coopération dans le domaine de l'épargne et du crédit agricole et à maintes reprises il a témoigné sa sympathie pour les Caisses Raiffeisen, leur Fédération cantonale et pour l'Union suisse. Nous lui en savons gré et nous lui présentons, à l'occasion de son jubilé, nos sincères félicitations et nos meilleurs vœux.

L'idée du cautionnement collectif fait des progrès.

En vue d'améliorer le régime du cautionnement, la Société d'agriculture du canton d'Argovie réclame la constitution d'un **Office cantonal de cautionnement agricole**. La Caisse cantonale de secours agricoles actuelle (fondation en faveur des paysans obérés) serait transformée en une semblable institution et dotée d'un capital de garantie d'un million de frs. L'activité de ce nouvel office consisterait à examiner la situation et les besoins des requérants et d'offrir aux paysans la possibilité d'obtenir des crédits bancaires amortissables pour l'exploitation rationnelle de leurs entreprises. L'Office ne pourrait souscrire lui-même des cautionnements que jusqu'à concurrence de Fr. 10.000 par exploitation.

Une intéressante initiative

Le Département de l'instruction publique du Valais envisage d'organiser des cours spéciaux d'allemand dans le Valais romand et de français dans le Haut-Valais. Les communes sont invitées à s'inscrire dans ce but auprès du Département.

On ne peut qu'applaudir chaleureusement à cette initiative. Il est, en effet, désirable que les classes populaires de notre pays possèdent sinon complètement du moins aient de bonnes notions d'une seconde de nos langues nationales.

Une liste noire.

Les commerçants de la ville de Fribourg ont dressé une « liste noire » des gens qui achètent à crédit et payent mal ou pas du tout leurs fournisseurs. Tous les mauvais payeurs figurent sur cette liste sans aucun égard à leur situation sociale.

On espère par ce moyen améliorer le crédit en général et faciliter les commerçants et les artisans.

Nouvelles des caisses affiliées MORLON (Fribourg)

† M. Constant Gremaud

La Caisse Raiffeisen de Morlon vient de faire une perte particulièrement sensible par le décès de M. Constant Gremaud, ancien député. Homme de progrès et d'initiative, M. Gremaud était à l'affût de toutes les mesures capables d'assurer le bien-être matériel et social de son petit village natal qui ne compte que 350 habitants et qui est chaque année éprouvé par les désastreuses inondations de la torrentueuse Sarine. C'est à M. Gremaud qu'est due pour une part prépondérante la création de la Caisse Raiffeisen, malgré les difficultés qui paraissaient insurmontables en 1908. Dès le début et jusqu'à sa mort il fut le président modèle, toujours prêt à rendre service et lors des assemblées annuelles il se faisait un devoir de remercier les artisans du succès de l'institution. Sa grande simplicité alliée à de nombreuses connaissances en agriculture et en constructions de bâti-

ments ruraux lui gagnaient la confiance des hommes de la contrée. Sa situation matérielle bien enviable était le fruit de son travail acharné. Il semblait donc dans ces conditions qu'une participation active à la Direction d'une Caisse Raiffeisen paraissait peu enviable. Bien qu'il n'eût aucun intérêt personnel à s'occuper de cette institution dont il prévoyait les débuts hérissés de difficultés, il n'hésita pas, parce qu'il considérait la mutualité de crédit comme un puissant levier pour élever le niveau moral et matériel de la population. — « Si nous refusons notre appui à cette œuvre moralisatrice, aimait-il à répéter, qui donc s'intéressera au sort du pauvre et du travailleur qui n'a que ses bras ? » — Aussi l'appui de son autorité et de son influence fut précieux à la jeune Caisse. Pendant 31 ans il présida avec distinction aux destinées de cette œuvre sociale. Il eût la satisfaction de voir le modeste groupement du début attirer à lui de nombreuses sympathies et devenir par le chiffre de son bilan une des plus importantes du Fribourg-romand. Notre petit « Messenger », comme le rapport annuel de l'Union étaient l'objet de ses lectures attentives et riches de ses réflexions.

Puisse l'exemple donné par M. Gremaud susciter des imitateurs et nous prions son enfant unique d'agréer l'expression de la vive sympathie des raiffeisenistes de Morlon.

R. V.

Boécourt (Jura bernois)

Bouclés comme d'habitude avec la plus grande célérité, les comptes annuels ont pu être présentés à l'assemblée générale le 15 janvier dernier. Présidée par M. Jules Rossé, président du comité de direction, la séance était bien revêtue — 5 absents dont 3 excusés — ce qui montre tout l'intérêt que nos gens portent à cette institution. C'est que nos gens sont justement fiers de leur Caisse de crédit mutuel en plein épanouissement, plus forte que jamais pour remplir le beau rôle économique, social, même religieux qui lui est dévolu, dans le but de christianiser l'usage de l'argent mis au service de la collectivité.

Après la lecture du dernier procès-verbal tenu de façon impeccable par le secrétaire Louis Schaffner, le président fait un rapport fort écouté sur l'activité de la Caisse pendant l'exercice écoulé. Il marque plus particulièrement et avec une fierté légitime, les progrès réalisés sur toute la ligne. Pour appuyer ses constatations heureuses, il donne connaissance des considérations élogieuses tant du service de revision que des organes dirigeants de l'Union suisse. Ces certificats émanant des organes supérieurs et compétents, sont toujours écoutés avec attention et satisfaction, car ils sont pour nos sociétaires assez profanes en matières financières, l'assurance que la confiance donnée à la Caisse est pleinement justifiée.

Le caissier Géo Froidevaux, instituteur, parle le langage des chiffres. *Somme du bilan : Fr. 138.000.—. Bénéfice : Fr. 725.—. Réserve : Fr. 400.—.* Augmentation des dépôts : Fr. 15.000.—. Le nombre des sociétaires est de 66, en augmentation de 7 pendant l'année. Une active propagande est

faite en vue de l'adhésion de nombreuses personnes déjà sympathisantes. Des prêts ont été accordés pour 22.500 fr. dont 12.000 garantis par hypothèques. Ici, le caissier très avisé, ne manque pas de rappeler les principes élémentaires sur la valeur des cautions. Trop d'emprunteurs se font encore des illusions sur les garanties à fournir. Les comités, sagement, veillent avec un soin jaloux, à la bonne distribution des crédits et ne se laissent pas éblouir par l'afflux des capitaux.

Le caissier se fait encore un devoir de rappeler le nom et les mérites du grand Raiffeisen dont on a commémoré partout, l'année dernière, le cinquantenaire de la mort. Il adresse au promoteur de ce magnifique mouvement d'entraide, une pensée de pieuse reconnaissance à laquelle s'associe l'assemblée tout entière.

M. Joseph Wiser, président du comité de surveillance, fait ressortir la bonne collaboration qui existe et qui doit exister, pour la bonne marche de la Caisse, entre les deux comités et le caissier. Il se félicite du résultat du 16^{me} exercice et sur sa proposition, les comptes annuels sont approuvés à l'unanimité, avec remerciements aux organes responsables.

Tous les membres sortant de charge sont réélus en bloc pour une nouvelle période, belle marque de gratitude. M. Paul Montavon-Germain, de Montavon, s'est vu obligé de donner sa démission du comité de surveillance, vu son grand âge et la trop grande distance à parcourir pour assister aux séances. Il est vivement remercié pour les précieux services rendus. Son fils Charles est appelé à lui succéder.

Et l'assemblée est close dans une atmosphère de confiance, de sécurité parfaite et de bonne entente, non sans que chacun ait « touché » sa pièce de cent sous, intérêt de la part sociale.

Qu'avec l'aide de la Providence, vive et prospère notre petite banque locale.

Communications du Bureau de l'Union

Nécessité pour les Caisses Raiffeisen de bien adapter leurs taux créanciers aux conditions actuelles du marché de l'argent.

Les comptes annuels qui nous parviennent accusent presque tous une forte diminution du bénéfice par rapport aux années précédentes.

Il est même des Caisses qui n'ont pas fait de bénéfice.

Cela s'explique assez facilement. Alors que leur bilan restait encore fortement grevé par les obligations à taux élevés, ces Caisses ont cru pouvoir améliorer les conditions faites à leurs débiteurs sans adapter de manière suffisante leurs taux créanciers (nouvelles obligations, épargne) aux conditions usuelles sur le marché de l'argent, cela malgré qu'elles possédaient des disponibilités importantes dont le rendement est naturellement modeste.

Il est logique que dans ces conditions le bénéfice ne pouvait être que précaire. En prévision de ce phénomène tout naturel les Caisses auraient dû s'adapter déjà **en cours d'année** aux exigences du marché de l'argent, en harmonisant rapidement leurs taux créanciers, conformément aux exhortations données, presque mois après mois, dans le « *Messenger* ». Dans les périodes de pléthore d'argent et de baisse générale des taux créanciers il est d'importance vitale pour un établissement de crédit d'adapter rapidement ses conditions et ses taux aux exigences du marché car, s'il ne le fait pas, il ne réalisera non seulement aucun bénéfice mais il risquera encore de se trouver, fortement handicapé lorsqu'il s'agira, au moment donné, de faire bénéficier aussi quelque peu les débiteurs de la baisse du loyer de l'argent. Si une Caisse Raiffeisen veut maintenir toutes ses possibilités, accepter toujours sans restriction l'épargne locale et appliquer des taux toujours avantageux à ses débiteurs tout en réalisant néanmoins le

bénéfice absolument indispensable pour la constitution de la réserve, elle doit prendre toujours garde de ne payer aux déposants que les taux normaux en usage dans les établissements de crédit bien fondés.

C'est pourquoi nous attirons encore tout spécialement l'attention des dirigeants des Caisses sur l'article « Le marché de l'argent et les Caisses Raiffeisen » et les invitons à fixer pour 1939 une échelle de taux toujours bien en rapport avec les exigences et du bilan et du marché de l'argent.

Remise des comptes annuels à l'Union.

Nous rappelons encore une fois à MM. les Caissiers que les comptes et le bilan de l'exercice écoulé doivent — pour la première fois cette année — être adressés à l'Union **pour le 1er mars au plus tard**, ceci afin de permettre un prompt établissement de la statistique, conformément aux désirs de la Banque nationale suisse.

Les Caisses qui auraient des difficul-

tés à terminer leurs comptes pour cette date sont instamment priées d'en informer à temps le Bureau de l'Union.

Emprunts remboursables

Liste de quelques emprunts échus ou appelés au remboursement anticipé durant le premier trimestre de 1939. L'intérêt cesse de courir dès l'échéance.

Dès le 15 janvier :

Canton de Neuchâtel, 4 ¼ % de 1928.

Dès le 15 février :

Canton de Berne, 4 ¼ % de 1927.

Dès le 15 mars :

Canton de Zurich, 4 ¼ % de 1937.

Dès le 31 mars 1939 :

Forces motrices bernoises S. A. Berne 5 % de 1927.

Rédaction :

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union suisse des Caisses de Crédit Mutuel.

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel

(Système Raiffeisen) St-Gall

ACTIF

Bilan de la Caisse centrale au 31 décembre 1938

PASSIF

	Fr.		Fr.
Caisse :		Engagements en banque à vue	607.084,64
a) Espèces	855.943,71	Engagements des Caisses affiliées	
b) Virements B. N. S.	4.484.159,22	a) à vue	35.009.619,65
c) Chèques postaux	783.744,20	b) à terme	23.130.650,12
	6.123.847,13		58.140.269,77
Coupons	5.066,25	Autres créanciers à vue	4.188.706,11
Banques :		Caisse d'épargne	3.360.223,92
a) Avoirs à vue	253.360,52	Comptes de dépôts	2.869.932,35
b) Autres avoirs	2.250.000.—	Obligations	5.115.900,—
Portefeuille des effets	2.174.151,41	Emprunts auprès de la Centrale	
Comptes courants débiteurs :		d'émission de lettres de gage	500.000,—
a) Caisses affiliées	3.284.846,30	Chèques et dispositions à court terme	2.000,—
b) Autres cptes courants		Autres postes du passif :	
débiteurs gagés (dont garantis		a) coupons d'obligation	32 957,50
par créances hypoth. 332.584,10)	1.822.833,44	b) Int. part d'affaires	135.000,—
Avances et prêts à terme gagés dont		c) Report bénéfice	13 412 74
gar. par créances hypoth. 365.626,30	2.067.045,60		181.370,24
Avances en comptes courants et		Fonds propres :	
prêts aux Communes	6.295.273,05	a) Parts sociales versées	3 300.000.—*)
Placements hypothécaires	19.036.844,48	b) Réserves	1 130.000.—
Fonds publics et titres	35.902.217,85		4.430.000,—
Immeuble (bâtiment de l'Union,			79.395.487,03
estimation fiscale 368 400)	180.000.—		
Autres postes de l'actif (mobiliier, etc.)	1.—	Somme du bilan au 31 décembre 1937	64.312.883,21
	79.375.487,03		

*) avec Fr. 428.000,— capital social encore exigible et Fr. 3.728.000,— garantie selon art. 12 des statuts et en tenant compte des réserves le capital social total de garantie s'élève à Fr. 8.586.000.—

Répartition du bénéfice disponible

Intérêt aux parts sociales (5 % de 2.700.000.—*)	135.000.—
Versement aux fonds de réserves	80 000.—
Report à compte nouveau	13.412 74
	228.412 74

*) Les autres fr. 600.000.— de parts sociales qui figurent au bilan n'ont été libérés que le 31 déc. 1938 et ne touchent par conséquent pas d'intérêt pour cet exercice.